

DRAFT

CADRE DE COOPÉRATION DU TRANSPORT
DANS L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI)
“DOCUMENT D’İZMİR 2011”

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Les 57 pays actuellement membres de l'OCI, de différentes régions du Monde, couvrent un sixième de la superficie du Monde. Par ailleurs, un cinquième de la population mondiale habite dans ce total de la géographie. Alors que les pays membres de l'OCI sont maintenant des jonctions vitales et stratégiquement importantes pour le commerce intercontinental, grâce à leurs emplacements divergents sur le monde, ils offrent également un très large éventail de valeurs de grande importance économique pour le commerce international.

Dans ce cadre, l'activité économique devrait sans doute être perçue comme l'un des principaux piliers de la prospérité et le développement des pays membres de l'OCI. Afin de prendre la part méritée du commerce mondial sans cesse croissant, les infrastructures du transport et les systèmes sûrs, assurés, fiables, et qui fonctionnent bien et interconnectés, sont indispensables pour la famille de l'OCI.

À cet égard, le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) a toujours attribué une importance capitale à la coopération dans le transport depuis sa création. Par conséquent, le transport a été identifié comme l'un des dix domaines / secteurs prioritaires de la coopération dans le “Plan d'Action pour Renforcer la Coopération Economique et Commerciale” entre les pays membres de l'OCI, adopté à la 10ème Session du COMCEC à Istanbul en Octobre 1994.

En dehors de quelques mesures très importantes prises dans le passé, aujourd'hui il est évident qu'il y a une nécessité de revitaliser la coopération entre les pays membres dans le domaine du transport par le biais d'un cadre permanent et régulièrement fonctionnel.

DRAFT

Dans cette perspective, récemment, le Sommet Economique du COMCEC, qui s'est tenue à Istanbul, en Novembre 2009, à l'occasion du 25ème Anniversaire du COMCEC, a souligné l'importance de la coopération dans le domaine du transport pour augmenter le commerce intra-OCI et a demandé au COMCEC de travailler sur la revitalisation de la coopération dans ce secteur. En conséquence, la République de Turquie a offert d'organiser une Réunion du Groupe d'Experts (RGE) sur le sujet, en 2011, avec ce but. Basé sur ce contexte, le Groupe d'Experts sur la Coopération du Transport s'est réuni le 9 Juin 2011 à Izmir / République de Turquie.

Par ailleurs, la 26ème Session du COMCEC, qui s'est tenue à Istanbul en Octobre 2010, a adopté "L'Impact des Réseaux de Transport sur le Commerce et le Tourisme" comme thème de l'Echange de Vues à sa 27e Session, qui aura lieu en Octobre 2011, et a demandé au SESRIC, en collaboration avec la BID, le Secrétariat Général de l'OCI, les institutions pertinentes de l'OCI et d'autres organisations internationales d'organiser un atelier sur ce sujet avant sa réunion de la 27ème Session et de soumettre un rapport à ladite réunion.

En conséquence, deux jours avant la Réunion du Groupe d'Experts, l'atelier sur "L'Impact des Réseaux de Transport sur le Commerce et le Tourisme" a eu lieu les 7-8 Juin 2011 à Izmir / République de Turquie.

Pendant la Réunion du Groupe d'Experts sur la coopération du transport, des représentants des pays membre, en prenant en considération les recommandations élaborées lors de l'Atelier mentionné ci-dessus, ont formulé les recommandations suivantes afin de créer les bases d'une future coopération dans le domaine des transports au sein de l'OCI; et ont présenté cet ensemble de recommandations que l'on appelle "Document d'Izmir 2011" au COMCEC pour l'adoption lors de sa 18e Session:

II. RECOMMANDATIONS

1. Création d'un Groupe de Travail sur le Transport

DRAFT

La création d'un "Groupe de Travail sur le Transport" du COMCEC qui sera la principale plateforme où les pays membres de l'OCI pourront discuter des questions générales de transport ainsi que des questions spécifiques de transport routier, ferroviaire, maritime et aviation civile, est recommandée.

2. Portée de la Coopération de Transport entre les Pays Membres de l'OCI

a. Les principaux objectifs, vers lesquels les efforts de coopération de transport entre les pays membres de l'OCI doivent être orientés, sont comme suit:

- Mise en place des réseaux de transport sûr, sécuritaire, de haute qualité et interconnectés entre les pays membres de l'OCI.
- Mener des activités de transport fiable, rapide, progressivement libérés et qui fonctionnent bien, compatible avec les normes/ règles internationales entre les pays membres de l'OCI.
- Connecter les sous-régions de la géographie de l'OCI à la fois entre eux et aussi avec le reste du monde.

b. Les principaux défis et problèmes dans le domaine du transport dans le cadre de l'OCI, qui pourront également déterminer les domaines de coopération de transport entre les pays membres de l'OCI, peuvent être identifiés comme suit:

- Les infrastructures de transport sont inadéquates dans / entre les pays membres de l'OCI,
- Sérieux problèmes de sécurité et de sûreté sur certaines routes de transport dans certaines régions de l'OCI,
- Mise en place de taxes excessives, des frais et d'autres types de charges pour le transport transit / international et des frais non officiels dans certains points de l'intérieur des pays membres de l'OCI,
- Quelques liens manquants et embouteillage sur certains axes routiers importants dans la région de l'OCI,
- Manque de ressources financières adéquates et des possibilités de financement,
- Incompatibilités techniques et infrastructurelles entre les pays membres de l'OCI dans les différents modes de transport,

DRAFT

- Barrières Non- physiques qui entravent le transit et le transport international de marchandises et de passagers entre les pays membres de l'OCI,
- Lourdeur des procédures et des équipements dans certains points de passage frontaliers,
- Manque de coopération dans le domaine des transports, qui peut inclure le partage des expériences, les meilleures pratiques et les possibilités de formation dans différents domaines du transport tels que les infrastructures, la législation, les véhicules, le personnel, commercial, etc.
- Insuffisance des capacités humaines et institutionnelles des autorités compétentes,
- Absence de progrès dans la signature et surtout la mise en œuvre des accords internationaux et des conventions pertinents.

3. Domaines de Coopération

a. L'harmonisation des Législations Nationales sur le Transport

- Identification des défis qui affectent défavorablement les activités de transport entre les pays de l'OCI résultant de l'incompatibilité des législations nationales.
- Accroître la prise de conscience de l'OCI sur les grands accords et conventions internationaux sur le transport et l'augmentation du nombre des pays membres de l'OCI qui font parties de ces accords et conventions.
- Le développement d'autres voies et moyens possibles pour répondre aux besoins à court terme dans l'harmonisation des législations relatives au transport de transit.

b. Activités de facilitation du commerce et du transport dans les pays membres de l'OCI.

- Harmonisation structurelle des infrastructures de transport physique et amélioration des installations du passage frontalier entre les pays membres de l'OCI.
- Suppression des barrières non physiques en face du transport transit / international entre les pays membres de l'OCI.
- Suppression des restrictions sur le transport transit / international entre les pays membres de l'OCI et la libéralisation progressive du transport transit / international au sein de l'OCI.

DRAFT

- Augmentation des capacités institutionnelles et humaines dans les institutions et les organisations liées au transport.

c. Création de réseaux de transport sûr, sécuritaire, de haute qualité et interconnectés dans / entre les pays membres de l'OCI et la connexion des sous-régions de la géographie de l'OCI à la fois entre eux et aussi avec le reste du monde.

- Etudier sur les routes du transport de transit / international reliant les pays membres de l'OCI, les besoins en infrastructure de transport et les projets sur ces routes.

4. Moyens de Mise en Œuvre :

- Rapports d'évaluation sur les besoins et les politiques des pays membres ou l'impact des questions émergentes dans le secteur / sous-secteur,
- Appui institutionnel et programmes de renforcement des capacités,
- Programmes pour le partage des meilleures pratiques,
- Séminaires,
- Visites d'étude,
- Cours de formation et matières connexes (guides, brochures, etc.),
- Consultations avec les parties prenantes (secteur privé, ONG, représentants du public),
- Initiatives conjointes commerciales et techniques.
- Projets de Partenariat Public-Privé

III. ADOPTION

Les recommandations mentionnées ci-dessus sur la coopération de transport entre les pays membres de l'OCI ont été formulées lors de la Réunion du Groupe d'Experts sur le transport du COMCEC qui s'est tenue à Izmir / Turquie, le 9 Juin 2011.